

cune agitation et de se tenir tranquilles, les assurant qu'ils seraient réintégrés dans leurs fonctions. Je leur ai promis cela sur la foi du surintendant. Cette promesse n'a pas été remplie. Au contraire, on en a destitué une trentaine d'autres. Je fais ce soir un appel en faveur de ces hommes et je demande qu'on répare l'injustice dont ils ont été victimes. Les gens veulent savoir pourquoi le directeur Warden a été destitué. Est-ce parce qu'il ne remplissait pas ses fonctions d'une façon efficace? Est-ce par qu'il manquait d'influences? Est-ce parce qu'il administrait selon ses propres idées ou est-ce parce qu'il administrait selon des méthodes qui lui étaient dictées? Voilà ce qui inquiète les gens de Kingston et les gardes qui ont été destitués. Il est trop tard pour discuter cette question ce soir, mais je puis affirmer au comité que je ne parle en ce moment que dans l'intérêt du pénitencier. J'ai attendu patiemment pour avoir des explications sur ces destitutions. J'exprime mon opinion sans me soucier de ce que disent les journaux ou les gens; j'ai à cœur l'intérêt de ces gardes, de la population de Kingston ainsi que du pénitencier. La population de Kingston s'étonne de ce qu'il ait été établi à la Chambre que l'efficacité du service n'a pas été obtenue bien qu'on ait destitué une couple de douzaines de gardes. J'ai fait mon devoir. Je n'ai pas le temps ce soir de discuter longuement cette question, mais je vous promets que je reviendrai à la charge dès le début de la prochaine session.

Mlle MACPHAIL: Il est malheureux que les crédits des pénitenciers nous soient toujours soumis à la dernière heure de la session. Pendant que j'ai siégé au cours de la présente session, j'ai entendu beaucoup de discours qu'on a prononcés et dont un bon nombre auraient gagné à ne pas l'être, et j'entends ce soir parler aussi longtemps que je l'aurais fait deux semaines avant la prorogation.

Au cours de l'hiver dernier, le ministre de la Justice, discutant la question des désordres survenus dans le pénitencier de Kingston, a déclaré que ces désordres étaient dus à la propagande communiste qui se faisait dans cette institution. M. Ormond, qui était surintendant des pénitenciers du Canada, a énuméré les causes de ces désordres survenus au Canada. Il en a compté onze, et seule la dernière pouvait être attribuable aux communistes. Les troubles qui ont duré du 17 au 20 octobre 1932 n'étaient pas les seuls qui se fussent produits à Kingston. J'ai puisé mes renseignements dans les rapports du surintendant Ormond. Il y eut une rébellion à Kingston le 17 septembre 1921, une autre le 17 janvier 1923, une autre le 3 octobre 1924, une autre

encore le 22 janvier 1927 et enfin le soulèvement ou complot du 5 août 1931. Puis vinrent les émeutes d'octobre 1932. Il serait intéressant d'entendre le ministre de la Justice nous expliquer la raison de tous ces soulèvements antérieurs à l'incarcération des communistes à Kingston. C'est un argument trop faible pour convaincre un corps intelligent comme la Chambre des communes et les événements qui ont suivi le discours du ministre de la Justice nous l'ont prouvé. Le ministre prétendait alors que les 50,000 lettres lui demandant une enquête sur nos établissements pénitentiaires émanaient de source communiste. Je n'en connais pas la provenance, mais je sais que le *Toronto Globe*, que personne ne prétendrait être un journal communiste, demande depuis des semaines et des mois une enquête impartiale sur l'administration du pénitencier de Kingston. Le *Globe* n'est pas seul; d'autres journaux, comme le *Whig Standard* de Kingston, et depuis le débat récent qui a eu lieu à la Chambre des communes, le *Hamilton Herald* et plusieurs autres, ont demandé une enquête impartiale sur nos pénitenciers et surtout sur celui de Kingston, où les soulèvements des détenus se sont succédé sans relâche. Des gens éminents ont également demandé une enquête; parmi eux on distingue l'archidiacre Scott et M. W. M. Nickle, c.r., de Kingston, qui a pris la défense des détenus de Kingston et qui s'intéresse depuis longtemps au pénitencier. Avant lui, son père avait été au nombre des trois commissaires auxquels nous devons le rapport le plus parfait que nous ayons eu sur nos pénitenciers.

En passant, je pourrais dire à l'honorable député de Marquette que le major W. N. Nickle, dans une entrevue qu'il a donnée au *Toronto Globe* le 27 juin, a parlé de lui en ces termes:

Afin de tirer l'affaire au clair, je défie M. Mullins de prouver que ma lettre au chanoine Scott contienne une seule inexactitude ou fausseté. Que le Gouvernement m'en donne l'occasion et je prouverai que les allégations contenues dans cette lettre sont exactes à tous les points de vue.

Cette lettre, que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a lue à la Chambre est une accusation formidable contre l'administration du pénitencier de Kingston. Il ne devrait pas être nécessaire d'insister pour que le Gouvernement ordonne une enquête impartiale. Il devrait charger une commission royale ou un comité spécial de faire une enquête non seulement sur le pénitencier de Kingston, mais aussi sur tous les établissements semblables au Canada.